

Georges Antoine et ses terres de Chénas

La seigneurie de Chénas, achetée par Georges Antoine en 1701, est louée à ferme pour échapper à la Taille. Avant lui, Roland de Foudras, le comte de Chateauthier faisait de même. En 1654, Jean Cotte est l'un de ces fermiers. C'est un lettré, il signe et est dénommé par le curé, fermier de la Tour du Bief. Ce domaine dont le porche d'entrée arbore encore, malgré les vicissitudes du temps, le blason mêlé des Foudras et des Sève donne son nom à la seigneurie. Il en est en quelque sorte le bâtiment emblématique. A tel point que, faute de château, cet ensemble de bâtiments essentiellement agricoles en porte souvent le nom !

Malgré la responsabilité qui en incombe à son fermier, notre héros reste profondément attaché au bon fonctionnement de son entreprise. Les vigneron de la Tour du Bief qui connaissent son empathie à leur égard, n'hésitent pas à faire appel à ses services lorsqu'ils se heurtent au mur de l'incompréhension de ce même fermier. En 1722, ils sont quatre à se retrouver dans la chambre de l'audience de Jullié pour faire part de leurs doléances à Georges Antoine. Leur chapeau à la main, ils exposent les raisons de leur venue à Jullié. Ils sont redevables à leur seigneur de sommes non négligeables, on parle de montants allant de cinquante à cent livres chacun. Ils proposent de les lui payer sur des sommes que leur doit le fermier du domaine qui est Jean Baptiste Cottin, commissionnaire en vins de la ville de Mâcon. Les quatre comparses lui ont vendu leur dernière récolte et ils demandent au seigneur de bien vouloir les acquitter de ces sommes en transportant les créances qu'ils ont sur le fermier. Georges Antoine est d'accord pour être payé par cet acte de délégation, sachant qu'il lui faudra récupérer par lui-même ces sommes auprès de son fermier au moment du règlement de la ferme. Nous sommes le 16 décembre et les vigneron s'acquittent ainsi avec un mois de retard du droit de basse-cour et de la commande de leur bétail payables à la Saint Martin. Georges Antoine dont l'altruisme est légendaire, comprend que ce retard n'est pas imputable à ses vigneron mais à la négligence de son fermier qui tarde à payer la récolte de ces travailleurs impécunieux. Dans la chambre de l'audience de Jullié, l'huissier et le greffier présents sur place font office de témoins officiels à cet acte bancaire de substitution.

Georges Antoine est de nouveau mis à contribution au mois d'octobre l'année suivante car l'histoire se répète. Cottin, encore lui, se déplace à la Roche et Georges Antoine sert d'entremetteur dans le domaine juridique